Afrique du Sud : Un panel d'experts émet des limites à l'expropriation sans compensation

28/07/2019 à 22h08

Le comité recommande une modification de la constitution pour permettre l'expropriation sans compensation dans des circonstances exceptionnelles.

Cela concerne des terres abandonnées, des terres détenues à des fins purement spéculatives; les terres déjà occupées et utilisées par les locataires et les anciens locataires; les terres appartenant à l'Etat ainsi que les immeubles du centre-ville dont les propriétaires absents.

Le président Cyril Ramaphosa avait installé ce comité l'année dernière, après son arrivée au pouvoir en février, et a fait de la réforme agraire une priorité. […]

Selon le comité, les propriétaires qui ont acheté des terres après la fin de l'apartheid en 1994 devraient être traités différemment de ceux qui ont hérité de terres détenues sous le régime ségrégationniste.

Le principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique (AD), a rejeté les recommandations du rapport.

« ***L'expropriation foncière sans compensation va mettre notre économie en difficulté*** », estime l'alliance démocratique dans un communiqué. […]

Sous la pression de l'ANC, le président Cyril Ramaphosa plaide pour que la Constitution sud-africaine soit modifiée afin d'autoriser les expropriations de terres **sans que les**

propriétaires soient dédommagés.

Le parti tente de regagner le soutien des électeurs noirs face aux inégalités raciales, 25 ans après la fin du régime de l’apartheid.